

Le 4 mars 2022, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est réuni au Pôle de Centralité Intergénérationnel et Associatif de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

DATE DE LA CONVOCATION

25 février 2022

DATE D’AFFICHAGE

25 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 16

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Joëlle DANIEL, M. Michel HIRTZ, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Ludovic BOURDIN, M. Philippe CLEMOT, Mme Caroline BOILLE, M. Didier THÉMÉ, Mme Nathalie GUENAU, Mme Karine BARTHELEMY, M. Guillaume TOUSSAINT (suppléant), M. François PILLOT (suppléant), M. Alain BASTIE (suppléant) ;

Pouvoir(s) :

M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.

Absents excusés :

M. Cédric DE OLIVEIRA, M. Antoine TRYSTRAM, Mme Hédia GHANAY, Mme Céline DELAGARDE, M. Régis SALIC, M. Jacques LEMAIRE, Mme Mélanie FORTIER, M. Michel GILLOT, Mme Armelle AUDIN, M. Gérard DAVIET, Mme Betsabée HAAS, M. Grégory PODDA, Mme Isabelle MELO, Mme Sylvie POINTREAU, Mme Pascale DELAUNAY, M. Benoit BARANGER, Mme Axelle TREHIN, M. Arnaud TURMINEL, Madame Marie-Christine DE SAINT SALVY ;

Secrétaire de séance : Mme Nathalie GUENAU

DELA 037 151 004 / 2022 – 8.8

ENVIRONNEMENT : Ajout d'un programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses et de restauration des zones humides au Contrat territorial Choisille-Roumer

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR :17....., CONTRE :0....., ABSTENTION :0.....

Décide

Article 1 : de valider le programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses et de restauration des zones humides pour l'exercice 2022 pour un total prévisionnel de 59 800 €, conformément au plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer un avenant ou tout acte juridique permettant d'intégrer ce volet pollutions diffuses au Contrat Territorial Choisille-Roumer 2020-2022,

Article 3 : d'autoriser le Président, ou les Vice-Présidents en son absence, à solliciter des subventions au taux maximum auprès des différents partenaires financiers du Syndicat sur les opérations éligibles conformément au Contrats Territoriaux,

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 7 mars 2022

Le Président,
Sébastien MARAIS



ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)
Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Plan de financement 2022

DENOMINATION DES ACTIONS	Coûts prévisionnels des actions 2022 (€ TTC)	Dépenses éligibles AELB 2022 (€ TTC)	AELB		RCVL		CD37		ANVAL		CA37	
			Subventions	Echéancier d'engagement (€)	Subventions		Echéancier d'engagement (€)	Participation	Echéancier d'engagement (€)	Participation	Echéancier d'engagement (€)	
			Taux (%)	Montants d'aides prévisionnels (€) 2022	Taux (%)	Montants d'aides prévisionnels (€) 2022	Taux (%)	Montants de participations prévisionnels (€) 2022	Taux (%)	Montants de participations prévisionnels (€) 2022	Taux (%)	Montants de participations prévisionnels (€) 2022
Accompagnement collectif des agriculteurs (CA37)	18 640 €	12 760 €	50	6 380 €	0	- €	- €	25	3 190 €	-	3 190 €	9 070 €
Etude perspective du Bio sur le territoire élargi (ANVAL)	3 360 €	3 360 €	0	- €	0	- €	- €	100	3 360 €	0	- €	- €
Suivi phyto (ANVAL)	7 800 €	7 800 €	50	3 900 €	0	- €	- €	20	1 560 €	0	- €	- €
Animation générale réduction des transferts (ANVAL)	26 000 €	26 000 €	60	15 600 €	20	5 200 €	5 200 €	20	5 200 €	0	- €	- €
Communication (ANVAL)	4 000 €	4 000 €	60	2 400 €	0	- €	- €	30	1 200 €	0	- €	- €
TOTAL	59 800 €	53 920 €		28 280 €		5 200 €	5 200 €		14 510 €		14 510 €	9 070 €